



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix sept le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 13 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Adjoint, Mme MARECHAL, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. CASTETS, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme LUCKHAUS, Mme HOLGADO, M. GABARD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. INOCENCIO à Mme MERCHADOU, Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:

M. VERDIER, M. GEDON

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MONMARCHON est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 0

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

17 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAYE

Le Conseil Municipal délibère à

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Communauté de Communes (CCB) de Blaye a transmis avant le 30 septembre, son rapport d'activité 2016.

Sur la base de l'article L 5211-39, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en conseil municipal de chaque commune membre.

Ce rapport ainsi que les pièces annexes sont consultables auprès du service de la Direction Générale.

Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Préfecture le 22/09/17

Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-

20170919-53095-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK